

Note du Groupement de Défense Sanitaire

Contact Docteur Serge NOUZIERES : 02.54.57.21.83

Les comices agricoles départementaux constituent une grande fête de l'agriculture et de l'élevage. Ces festivités rassemblent sur un même site de nombreux animaux de provenances diverses. Certains proviennent d'élevages amateurs, d'autres d'exploitations professionnelles de sélection. Il est donc important qu'un certain nombre de règles sanitaires soient respectées.

Vous trouverez ci-joint un résumé des circuits ainsi que les modèles de certificats correspondant aux animaux que vous êtes supposés présenter. N'hésitez pas à nous contacter s'il vous manque des modèles de certificats.

Attention, le circuit d'un certificat sanitaire est parfois complexe. **Pour être certain de disposer des documents correctement complétés à temps** il faut généralement s'y prendre près d'un mois à l'avance et ne pas oublier de **prendre en compte les délais de la poste** (souvent 4 jours en lettre verte !) **et les jours fériés**.

La visite de l'élevage par le vétérinaire et les prises de sang/analyses sont prises en charge par le Conseil Régional et le Conseil Départemental via le GDS41 pour les bovins, ovins, caprins, porcins, équins-asins. Pour ces actes, les vétérinaires ne facturent pas aux éleveurs. Le GDS règle les prestations et frais d'après les éléments déclarés sur le certificat sanitaire.

Le jour du comice, nous vous prions de rester à côté de vos animaux avec les documents tant que le vétérinaire chargé du contrôle n'est pas passé.

Attention, rappel depuis quelques années :

Bovins : une prise de sang est demandée, donc compte tenu des délais de réalisation d'analyses, il faut anticiper et faire passer le vétérinaire entre 15 et 10 jrs avant le comice.

Volailles : une vaccination contre la maladie de Newcastle est demandée.

Chevaux : la vaccination (à jour) contre la grippe équine est obligatoire.

Schéma général Bovins

1 : un mois avant le comice, 3 semaines au plus tard

L'éleveur remplit la 1^{ère} partie du certificat sanitaire (recto) et l'envoie au GDS

L'éleveur remplit le formulaire d'inscription et l'envoie à la Société Départementale d'Agriculture

(2 : le GDS complète ses mentions et transmet le certificat à l'éleveur)

3 : l'éleveur reçoit le certificat rempli par le GDS

et demande une visite à son vétérinaire entre les 8 à 10 jrs précédant le comice (15j si WE et jours fériés)

4 : - le vétérinaire de l'élevage vérifie l'état de santé des animaux, la conformité de leur identification et atteste que les animaux remplissent les exigences du certificat (pour sa partie). **Il fait une prise de sang et l'envoie au laboratoire de Tours en inscrivant « Urgent-comice ».**

5 : l'éleveur présente le certificat et ses animaux au comice, auprès des vétérinaires présents (et les résultats de la prise de sang reçus le cas échéant).

Schéma général Ovins - Caprins - Porcins

1 : un mois avant le comice au plus tard

L'éleveur remplit la 1^{ère} partie du certificat sanitaire et l'envoie à la DDETS-PP (ex DDCSPP)

L'éleveur remplit le formulaire d'inscription et l'envoie à la Société Départementale d'Agriculture

(2 : la DDETS-PP complète ses mentions, transmet le certificat à l'éleveur)

3 : l'éleveur reçoit le certificat rempli par la DDETS-PP (ex DDCSPP)

et demande une visite à son vétérinaire entre les 8 à 10 jrs précédant le comice

4 : le vétérinaire de l'élevage vérifie l'état de santé des animaux, la conformité de leur identification et atteste que les animaux remplissent les exigences du certificat (pour sa partie)

5 : l'éleveur présente le certificat et ses animaux au comice, auprès des vétérinaires présents.

Schéma général Equins-Asins

1 : un mois avant le comice au plus tard

L'éleveur remplit le formulaire d'inscription et l'envoie à la Société Départementale d'Agriculture

2 : l'éleveur demande une visite à son vétérinaire entre les 8 à 10 jrs précédant le comice

3 : le vétérinaire de l'élevage vérifie l'état de santé des animaux, la conformité de leur identification et la vaccination grippe, et atteste que les animaux remplissent les exigences du certificat (pour sa partie)

4 : l'éleveur présente le certificat et ses animaux au comice, auprès des vétérinaires présents.

Schéma général Carnivores (chiens, furets)

1 : un mois avant le comice au plus tard

L'éleveur remplit le formulaire d'inscription et l'envoie à la Société Départementale d'Agriculture

2 : l'éleveur présente ses animaux et les pièces d'identification au comice, auprès des vétérinaires présents.

Schéma général Volailles

1 : un mois avant le comice au plus tard

~~L'éleveur remplit la 1^{ère} partie du courrier type «certificat global» et l'envoie à la DDETS-PP (cf adresse p4)~~

~~L'éleveur fait vacciner les volailles à présenter contre la maladie de Newcastle~~

~~L'éleveur remplit le formulaire d'inscription et l'envoie à la Société Départementale d'Agriculture~~

~~(2 : la DDETS-PP complète ses mentions, transmet le certificat à l'éleveur)~~

~~**3 : le jour du comice, l'éleveur présente aux vétérinaires présents, le certificat global et ses animaux, ainsi qu'une ordonnance de son vétérinaire attestant la vaccination Newcastle, ou une copie de l'ordonnance du vaccin avec attestation sur l'honneur que les oiseaux sont vaccinés.**~~

Schéma général Lapins

1 : l'éleveur présente ses animaux au comice, auprès des vétérinaires présents.

Adresses :

DDETS-PP : Attention nouvelle adresse !

Direction Départementale Emploi Travail Solidarités et de la Protection des Populations
Service vétérinaire santé et protection animales - Environnement (SV-SPAE)
Pôle administratif Pierre Charlot
31 mail Pierre Charlot- BP10103 - 41000 BLOIS
Tél. : 0810 02 41 41 - Fax : 02.54.78.65.34 - Email : ddetspp-spae@loir-et-cher.gouv.fr

GDS :

GDS41
18-20 rue Paul Berthereau
41018 BLOIS CEDEX
Tél. : 02 54 57 21 88 - Fax : 02 54 57 21 89 - Email : gds41@reseaugds.com